

Ubu à l'école : pass sanitaire obligatoire pour les sorties scolaires mais... interdiction de le vérifier !

écrit par François des Groux | 18 septembre 2021





On savait notre Etat kafkaïen, notre administration ubuesque, nos politiques burlesques, notre législation cauchemardesque. La preuve : cette recommandation de l'Education nationale aux chefs d'établissements scolaires transmise par une amie non-vaccinée, inquiète de l'instauration du pass sanitaire à l'école.

Car à partir du 30 septembre planait – croyait-elle – la menace pour ses enfants bien notés et sportifs, d'exclusion sociale, de moqueries, de ségrégation voire de mauvaises appréciations en cas de non-vaccination.

Chers parents,

Nous faisons suite aux annonces gouvernementales concernant la mise en place de la loi sur la gestion de la crise sanitaire, entrée en application le 9 août 2021, concernant l'obligation de présenter un pass sanitaire valide à l'entrée de nombreux lieux et établissements

"Cette réglementation est applicable aux mineurs de plus de douze ans à compter du 30 septembre 2021."

Accessoirement, les non-vaccinés auraient été interdits de bibliothèque non-scolaire*, de sports en salle (handball,

basket, tennis, mur d'escalade, danse...), de foot, de sorties scolaires ou de séjours à la mer ou à la montagne (à moins, à partir du 15 octobre, de déboursier [49€](#) tous les 72h pour leur faire curer le nez au PCR).

Car l'Education nationale l'a martelé à la rentrée scolaire : l'ausweis sanitaire sera OBLIGATOIRE pour toutes ces activités !

Oui mais voilà, la réglementation qui rend obligatoire le pass sanitaire à l'école lui interdit aussi... de le vérifier/contrôler !

Du coup, l'Education nationale recommande d'éviter les sorties scolaires pour ne pas pratiquer une discrimination qu'elle a elle-même instituée.

En conséquence, tant qu'il existe la mise en place du pass sanitaire il nous est impossible de préparer des sorties scolaires ou séjours avec nos élèves non détenteurs de pass sanitaire.

Pour votre information, nous n'avons absolument pas le droit de demander à nos élèves s'ils sont vaccinés ou non !

Le ministère de l'éducation nationale nous incite donc fortement à éviter les sorties scolaires plutôt que d'exclure des élèves ce qui équivaldrait à pratiquer de la discrimination.

Menacés par le gouvernement, mis en garde par les chefs d'établissement, matraqués par les médias, nombre de parents d'élèves ont donc cédé à la pression en faisant vacciner leurs enfants.

Pour rien puisque personne à l'école n'a le droit de leur demander s'ils sont vaccinés... ou pas.

*Autre exemple ubuesque : les employés d'une bibliothèque publique devraient théoriquement contrôler le pass des élèves venant avec leur enseignant. Sauf qu'il n'y a pas d'obligation vaccinale pour le personnel enseignant... qui devrait, théoriquement là-aussi, rester à l'extérieur.

Et pendant ce temps-là, en partenariat avec le ministère de la Santé, le « [vaxibus Skyrock](#) » tentait d'amadouer les *djeuns* de 12 à 25 ans en participant « à une expérience vaccinale inédite : se faire vacciner contre la Covid-19 et enregistrer une dédicace diffusable sur les antennes de « Skyrock ».

Le tout sous l'égide de vrais rappers-faux rebelles (genre [Booba](#)), à l'aide d'une sono casse-bonbon et d'un slogan débile (« Ça va ? Ça vax ! »), pour transformer la piquouse Big Pharma en moment *cool* et branché...

[#vaxitour](#) [#vaxibus](#) [#cavacavax](#) !



1:47 PM · 11 sept. 2021 · Twitter for iPhone

Paradoxalement, alors que Blanquer tentait de réagir mollement à [la dernière affaire de harcèlement scolaire](#), Skyrock, la radio du rap et de la « diversité », proposait, dès le lancement du « vaxitour », une [affiche](#) incitant... au harcèlement.



Skyrock FM
@SkyrockFM

...

Mentionne un ami à toi provirus 🗨️ #çavaçavax



Evidemment, l'antivax – pardon, le « provirus » – est Blanc et a une tête de gogol tandis que la provax est une jolie métisse que l'on suppose intelligente car vaccinée...